

# OMPI



WO/GA/36/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 30 juin 2008

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

F

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

**Trente-sixième session (18<sup>e</sup> session extraordinaire)  
Genève, 22 – 30 septembre 2008**

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITE CONSULTATIF  
SUR L'APPLICATION DES DROITS ET SUR L'APPLICATION  
DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

*établi par le Secrétariat*

1. Créé en septembre 2002 sur une décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI lors de sa vingt-huitième session, le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) s'est réuni en juin 2003, en juin 2004, en mai 2006 et en novembre 2007 afin d'examiner des sujets ayant fait l'objet d'un accord et d'encourager l'échange d'informations et de données d'expérience.
2. Lors de la dernière session, consacrée à la coopération et à la coordination aux niveaux international, régional et national dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, l'accent a été mis sur les sanctions pénales efficaces. Tout en soulignant la nécessité de mettre en place une coopération et une coordination entre institutions et entre titulaires de droits en faisant appel à une équipe d'experts nationale, les délibérations ont souligné la nécessité de partager les informations et de mettre en place une collaboration aux niveaux régional et international afin de déceler les mouvements transfrontaliers, de produits pirates et de contrefaçon et les personnes concernées et de lutter contre le commerce illégal. Pendant cette session, à laquelle participaient des membres du pouvoir judiciaire, des procureurs généraux, des magistrats du parquet, des fonctionnaires de la police et des douanes ainsi que des représentants des offices de propriété intellectuelle, le comité a également abordé des questions de fond telles que la portée et la définition des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, l'enquête, la juridiction, le déclenchement des poursuites pénales, les questions liées à l'administration de la preuve et les options en matière de peines.

3. À l'issue de sa quatrième session et en l'absence d'un accord sur le thème de la cinquième session, le président a invité les groupes des États membres à poursuivre les consultations et à proposer un thème au Secrétariat, ainsi que la procédure à suivre pour le choix des thèmes futurs, et ce avant la fin de février 2008. Trois groupes ont soumis des propositions et le Secrétariat a lancé des consultations avec les coordonnateurs des groupes de l'OMPI afin de procéder aux préparatifs nécessaires en vue de la prochaine session du comité, prévue pour le premier semestre de 2009.

4. Conformément au mandat du Comité consultatif sur l'application des droits et dans le cadre de l'initiative commune baptisée "Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage", l'OMPI, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), en coopération avec la Chambre de commerce internationale (CCI), l'Association internationale pour les marques (INTA) et l'International Security Management Association (ISMA) ont convoqué et organisé le quatrième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Ce congrès, accueilli par l'OMD et par les autorités douanières de Dubaï, s'est tenu à Dubaï du 3 au 5 février 2008; sa séance d'ouverture a rassemblé plus de 1200 délégués de 90 pays. Sur le thème, "Relever les défis", les débats ont porté sur des sujets choisis dont les zones de libre échange et le transbordement, les risques pour la santé et la sécurité, le renforcement de la lutte contre la contrefaçon, la sensibilisation, et la vente de produits pirates et de contrefaçon sur l'Internet. Le rôle déterminant de l'OMPI dans la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle, sa ferme volonté de favoriser un partenariat stratégique avec le secteur privé, le soutien qu'elle apporte aux efforts déployés sur le plan international afin de proposer et de concevoir des solutions face aux problèmes de la contrefaçon et du piratage ont été mis en exergue et reconnus dans les exposés et au cours des débats. Davantage d'informations sur la coopération dans le cadre du Comité directeur du congrès mondial et sur les activités de celui-ci sont disponibles sur le site Web de l'OMPI consacré à l'application des droits, à l'adresse [http://www.wipo.int/enforcement/fr/global\\_congress](http://www.wipo.int/enforcement/fr/global_congress).

5. À la suite des nombreuses demandes émanant des États membres, le Secrétariat a fourni une assistance technique et des conseils juridiques en tenant compte des priorités et des besoins particuliers des pays concernés. Le site Web de l'OMPI consacré à l'application des droits, à l'adresse <http://www.wipo.int/enforcement/fr>, contient des indications sur l'assistance apportée durant la période écoulée depuis la quatrième session du comité, ainsi que des informations supplémentaires sur l'application des droits de propriété intellectuelle contenues dans des bulletins, une base de données de jurisprudence et un portail vers les activités des États membres.

*6. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note des informations contenues dans le présent document.*

[Fin du document]